

A ma connaissance, le dernier ministre fédéral qui ait porté un intérêt soutenu à cette question fut le regretté Sidney Smith. Il n'était pourtant pas spécialement chargé de cette question puisqu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement Diefenbaker. C'est surtout grâce à lui que les subventions par habitant ont été portées de 50c. à \$1.50, à l'époque où l'on appliquait cette formule des subventions par habitant.

Il est arrivé à l'occasion, monsieur le Président, qu'un premier ministre s'y intéresse. Je dirais que le très honorable L. B. Pearson y manifestait un vif intérêt. Mais si je fais un recul en arrière j'ai du mal à trouver qui que ce soit d'autre au gouvernement fédéral qui n'ait cessé de se prononcer sur ces questions de façon cohérente. Je suppose que l'honorable Eric Kierans est peut-être celui qui s'en est rapproché le plus.

M. Benjamin: Et voyez ce qu'il est devenu.

Mme Jewett: Oui, voyez ce qu'il est devenu. C'est encore l'un des problèmes vraiment persistents que nous observons depuis le moment où en mars 1983 le gouvernement fédéral a limité à 6 et 5 p. 100 les hausses de paiements de transfert. On aurait pu entreprendre une étude approfondie de toute la question du financement de l'éducation postsecondaire au Canada, mais nous n'avons rien vu de tel.

En septembre 1983, j'ai proposé que le gouvernement établisse au moins une caisse d'urgence, conjointement avec les provinces, afin de remédier à la crise immédiate s'il décidait de ne pas faire étudier le problème ou en attendant qu'il se décide à le faire. Le premier montant global à verser à cette caisse aurait dû se composer de l'argent non dépensé lorsque le gouvernement n'a pas comme il y était moralement obligé, augmenté la subvention autant qu'il aurait dû le faire. Par conséquent, des crédits supplémentaires auraient dû être affectés uniquement à l'enseignement post-secondaire. Les provinces n'auraient pas pu détourner ces crédits à d'autres fins. J'ajoute que seules les provinces qui manifestement veulent faire profiter leurs institutions des sommes supplémentaires accordées par le gouvernement fédéral devraient participer à ce genre de caisse de secours conjointe.

En septembre, dans toutes les régions du pays, on s'est rendu compte que dix ans de restrictions budgétaires avaient tellement nui à notre système universitaire et collégial que nous ne pouvions plus considérer ce système comme très satisfaisant dans bien des régions. Malgré cela, rien n'a été fait. Je pense devoir ajouter à la liste le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren), qui a une responsabilité dans cette affaire. Cela en fait cinq ou six. Quand il a présenté cette mesure aujourd'hui—et il me corrigera si je me trompe, mais je l'ai écouté très attentivement—je crois qu'il n'a même pas parlé de l'enseignement post-secondaire. C'est pourtant là-dessus que porte l'essentiel de ce projet de loi. Faut-il en conclure qu'il reste indifférent devant l'escalade des frais d'inscription, le nombre important d'étudiants qui ne peuvent s'inscrire et le fait que de plus en plus d'étudiants ont du mal à obtenir une aide financière. Ne craint-il pas que l'enseignement supérieur devienne la chasse gardée des riches? C'est ce qui se produit, monsieur le Président.

Le ministre affirme qu'il n'a pas beaucoup de poids. C'est bien le problème; personne n'a beaucoup de poids.

M. Benjamin: Pas beaucoup d'idées.

Financement des programmes établis

Mme Jewett: Personne parmi les députés d'en face, y compris le premier ministre (M. Trudeau), ne semble s'intéresser à la question. C'est surprenant à bien des égards de la part de quelqu'un qui a été un universitaire pendant une bonne partie de sa vie.

Le gouvernement fédéral dit souvent, monsieur le Président: «Pourquoi nous demandez-vous continuellement de faire quelque chose? Nous accordons déjà beaucoup de points fiscaux et de transferts fiscaux. Pourquoi alors ne pas vous en prendre aux provinces?» Il est vrai que les provinces sont en bonne partie responsables du fait que nos universités et nos collèges sont de moins en moins accessibles.

M. Benjamin: Surtout les provinces gouvernées par les conservateurs.

Mme Jewett: Oui, où les créditistes.

M. Blenkarn: Il n'y en a pas beaucoup d'autres.

Mme Jewett: Il n'y a aucun doute que la Colombie-Britannique—et je vais bientôt parler des autres—a retiré 12 millions de dollars qui auraient dû servir à financer les universités.

M. Benjamin: Qui a fait cela?

Mme Jewett: Le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ensuite, en 1983-1984, il n'a pas augmenté les subventions de fonctionnement au système scolaire. Il n'a même pas répercuté la faible augmentation des paiements de transfert d'impôts du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire. Et maintenant, il dit que non seulement il n'augmentera pas les subventions de fonctionnement du système, qu'il ne répercutera pas la faible augmentation accordée par le gouvernement fédéral, mais qu'il exigera, en 1984-1985, que les subventions aux trois universités de la Colombie-Britannique soient réduites de 6 p. 100, c'est-à-dire de 18 millions de dollars. Cette province a été la seule à ne pas faire profiter les universités d'une augmentation en 1983-1984. Même Terre-Neuve a versé à ses institutions 2 à 3 p. 100 de l'augmentation fédérale, telle qu'elle était. Mon ami, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a dit que la plupart des gouvernements provinciaux étant conservateurs, je devais forcément m'arrêter à ceux-là. Il y a un autre cas que je peux passer en revue, celui du gouvernement du Manitoba, un gouvernement néo-démocrate qui a non seulement accordé toute l'augmentation, environ 7 p. 100, mais qui y a ajouté 3.4 p. 100. L'augmentation globale dans cette province en 1983-1984 a été la plus forte au Canada, soit 10.4 p. 100.

• (1430)

Le gouvernement fédéral n'a pas complètement tort. Il s'est rendu compte que les gouvernements provinciaux empochaient les augmentations qui leur sont consenties aux termes de la loi sur les accords fiscaux. On comprend donc que le gouvernement fédéral soit contrarié. C'est lui qui a tout commencé en 1977 en adoptant la formule globale de financement. Elle ne comportait aucun mécanisme qui aurait obligé les provinces à rendre des comptes et à prouver qu'elles consacraient bien à l'enseignement postsecondaire les sommes qui y étaient destinées. Ce sont les libéraux à Ottawa qui ont enclenché le mécanisme.